

Considérant

- La poursuite des attaques du Conseil d'Etat contre la fonction publique, notamment avec le projet de ponctionner le personnel de près de 180 millions de francs en quatre ans, par :
 - une augmentation de plus de 27% de la cotisation aux caisses de prévoyance des personnes nouvellement assurées (passage d'un taux de cotisation de 33%-66% employé.e-employeur à 42%-58%), créant ainsi deux statuts au sein de la fonction publique, pénalisant les jeunes et divisant de facto le personnel ;
 - le gel de l'indexation des salaires du personnel de l'Etat durant les 4 prochaines années alors que le taux d'inflation pour 2021 sera proche de 1% et risque de s'accroître ;
 - la suppression du versement de l'annuité en 2023 et en 2025 ;
- Le fait que le Conseil d'Etat genevois est un des seuls gouvernements cantonaux à s'attaquer frontalement aux revenus de son personnel par le non-respect des mécanismes salariaux ;
- Le nombre très insuffisant, notamment pour de nombreux services en souffrance, de nouveaux postes (315) inscrits par le Conseil d'Etat au projet de budget 2022 ;
- La volonté de l'Etat-employeur de dégrader les conditions d'engagement et de travail en :
 - facilitant les licenciements ;
 - limitant les voies de droit et de recours ;
 - privatisant l'assurance perte de gain du personnel ;
- Une gestion toujours aussi verticale, répressive et contrôlante, des effectifs insuffisants qui conduisent à une augmentation de l'absentéisme, signe d'un mal-être évident au travail, notamment dans les secteurs de la santé et du social ;
- Les études qui ont montré que l'endettement du canton provient bien plus d'une diminution des rentrées fiscales que d'une augmentation des dépenses ;
- Le niveau de la dette, qui demeure très faible en proportion du PIB, contrairement aux allégations de la droite et des milieux économiques qui en font un outil de démantèlement des services publics ;
- La partie non-négligeable des plus riches qui a largement profité de la crise, alors que la précarité gagne du terrain, faute d'investissements massifs dans certains secteurs, notamment dans le social et la santé,

L'AD du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné :

- **Demande le retrait de toutes les mesures structurelles touchant le personnel de l'Etat et du secteur subventionné ;**
- **Réclame un renforcement des services publics et institutions des domaines de la santé et du social, domaines tout particulièrement touchés par la pandémie, notamment par une augmentation des postes au PB22 correspondant aux besoins ainsi que le maintien des postes COVID (*a priori, la pandémie ne va pas s'arrêter au 31.12.2021*) ;**
- **Exige une revalorisation salariale immédiate, promise depuis de longues années, pour les métiers du social et de la santé, et pas uniquement du salaire des cadres concernés ;**
- **Demande un renforcement du statut du personnel par une amélioration de la formation, de la mobilité choisie et de l'égalité homme-femme au sein de l'Etat ;**
- **Refuse toute privatisation de l'APG tout en sollicitant une amélioration du système actuel ;**
- **Demande au Conseil d'Etat de chercher de nouvelles ressources fiscales tout en garantissant une meilleure répartition des richesses ;**
- **Mandate le bureau et le comité du Cartel afin qu'ils mobilisent le personnel en organisant toute action de lutte utile (assemblées du personnel, assemblées sectorielles, manifestations, actions symboliques, grève, etc.) à l'appui des revendications ci-dessus.**

L'AD du Cartel confirme par ailleurs les engagements suivants :

- **Son appui à l'initiative « 1000 emplois » ;**
- **Son soutien actif à l'initiative « pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » et son intégration au sein du comité d'initiative ;**
- **Son opposition à l'initiative constitutionnelle annoncée par le PLR et le PDC et visant à instaurer un « personal stop » au mépris du personnel et des prestations dues à la population.**

Résolution adoptée à l'unanimité